

# Contribution à la concertation sur les modifications du PLUI

Mesdames, Messieurs,

Veuillez trouver ci-dessous notre contribution à la révision allégée N°1 et à la modification N° 4 du PLUI.

## Remarques générales

Je me suis rendu aux 2 réunions organisées à cette occasion le 13 juin 2024 à 18h dans ma commune de Sassenage.

Ces réunions auraient mérité une diffusion plus large et annoncées longtemps à l'avance tant ces sujets sont importants. Ces réunions d'une durée d'1 heure se suivaient sans interruption. Les plans présentés, malgré leur dimension importante, n'étaient pas spécifiques à notre commune. Ils ne permettaient pas non plus de voir dans le détail les conséquences dans notre commune.

Veuillez trouver ci-dessous notre contribution concernant les modifications du PLUI :

## Révision allégée N°1

Il est louable dans une métropole en transition et résiliente de rechercher des zones de renouvellement urbain qui ne nécessitent pas d'utiliser de nouvelles zones naturelles ou agricoles.

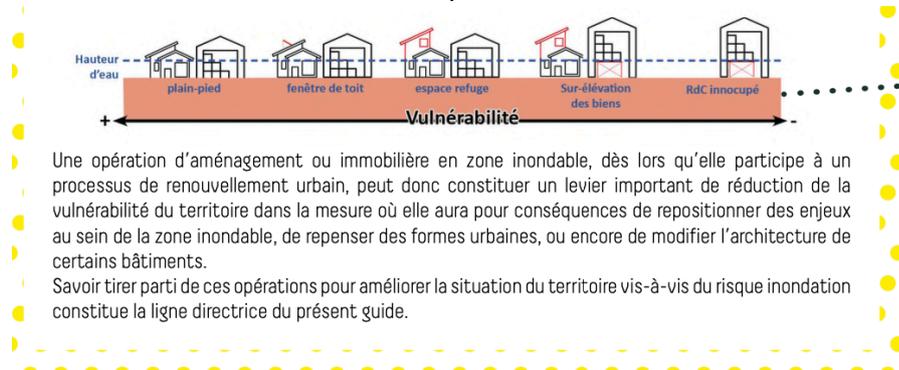
Pour autant, cela ne doit pas se faire en augmentant les risques sur les zones définies comme à « risque » par le PPRI et il faut que nos concitoyens soient clairement et correctement informés par les conséquences des préconisations de cette révision allégée.

Lors de la réunion consacrée à cette révision allégée, nous avons pu voir ce type de documents :



Mais ces documents ne sont pas présents dans la notice d'explication de la « Révision allégée N°1 du PLUI ».

Dans cette notice, nous trouvons par contre le schéma suivant :



Qui montre en rouge une surélévation sur certains bâtiments qui se situent dans les zones « oranges » (RCu3 et RCu4).

Ces extensions ne sont pas expliquées et c'est à juste titre que les personnes présentes à la réunion ont posé des questions à ce sujet.

Qui doit effectuer ces travaux et qu'en est-il de leur financement ?

Nous constatons que les citoyens, malgré la réunion réalisée sur la commune, ne sont pas correctement informés.

Enfin la concomitance de cette concertation avec la survenue des élections législatives non prévues a certainement influé sur le manque de contributions des citoyens et des élus des communes concernées.

Nous demandons qu'une nouvelle réunion de concertation soit réalisée à l'automne, plus détaillée et spécifique à cette modification allégée.

#### **Modification N°4 du PLUI**

En propos liminaire, nous souhaitons préciser que nous sommes conscients du manque de logements sociaux dans notre commune et du retard pris durant les années écoulées. Nous souhaitons également souligner la difficulté de notre commune à trouver des espaces pour construire du fait des différentes contraintes et en particulier l'inconstructibilité d'une grande partie de notre commune.

Nous sommes néanmoins attachés à construire la « ville sur la ville » et particulièrement si nous voulons une véritable politique de transition.

Nous sommes également favorables à combler le retard de logement sociaux dans le cadre de la loi SRU. Cependant, cela doit se faire en prenant en compte particulièrement les préconisations dues à l'évolution du climat et à la sauvegarde de la biodiversité.

Cette modification N°4 du PLUI propose plusieurs actions sur lesquelles nous sommes en accord sauf pour l'ouverture de la zone AU des Côtes Amont.

Nous sommes particulièrement surpris de cette action pour plusieurs raisons.

## L'absence de transports en commun

Voilà une opération destinée à créer au moins 45 logements sociaux.

La situation géographique de cette opération montre clairement un manque criant d'accès aux transports en commun.

Actuellement les seules solutions de transports en commun qui sont la ligne T64 (Villard de Lans) et le Flexo 50 (Fontaine La Poya – Les Côtes) ont un arrêt pratiquement inaccessible aux futurs habitants de ce programme.

Ces arrêts sont représentés par des disques blancs.



Ce que cette image ne montre pas, c'est l'absence de trottoirs et la pente importante qui ne permettra pas à la majorité des habitants de se déplacer à pied.

Le programme de Beaufort des Côtes avec 205 logements a démontré que l'offre de transports en commun n'a pas fondamentalement changé dans le quartier des Côtes malgré les espérances des riverains. Par conséquent, ce nouveau programme de logements sociaux ne changera pas non plus l'accessibilité aux transports en commun. Or ce point est fondamental pour la population qui habitera ces logements sociaux.

Il n'y a pas non plus de chemins sécurisés pour les enfants qui doivent aller à l'école Rivoire de ce quartier. Et le collège ? ramassage scolaire ? lycée ?

Cela implique que les habitants de ce programme seront dans l'obligation d'avoir 2 voitures par foyer.

Est-ce normal de demander à des locataires de logements sociaux d'avoir 2 voitures par foyer ?

Il y a aura donc au moins 90 voitures supplémentaires qui viendront grossir le flux déjà important venant du Vercors.

Il faudra donc, pour ne pas avoir les problèmes soulevés par le manque de places de parking du programme Beaurevoir, avoir au minimum 90 places de parking pour ce programme.

Ce programme vient entamer une zone naturelle. Alors que nous devons préserver au maximum ces zones dans nos territoires.

Pour toutes ces raisons, nous considérons que c'est une aberration sociale et écologique de construire des logements sociaux dans cette zone des Côtes.

Enfin la concomitance de cette concertation avec la survenue des élections législatives non prévues a certainement influé sur le manque de contributions des citoyens et des élus des communes concernées.

Nous demandons qu'une nouvelle réunion de concertation soit réalisée à l'automne, plus détaillée et spécifique à cette modification N°4.